



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-695-951 du 22/02/2016

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES COMPETENTES A L'EGARD DES IEN, DES PERSONNELS DE DIRECTION, DES AAE, DES SAENES, DES ADJAENES, DES ASSAE, DES INFENES, DES ATRF, DES ATEE - ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES DES DIRECTEURS ADJOINTS CHARGES DE SEGPA, DES AGENTS NON TITULAIRES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE ET DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPECIALE ACADEMIQUE DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT SPECIALISE - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Référence : articles 8 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires IEN - Personnels de direction - AAE - SAENES - ADJAENES - ASSAE - INFENES - ATRF - ATEE - ANT - Directeurs adjoints de SEGPA - Directeurs d'établissement spécialisé - Tous publics

Dossier suivi par : Mme YAGUES, secrétariat de division tel. : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - fax : 04 42 91 70 06

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux portant actualisation de la composition des commissions administratives paritaires académiques, des commissions consultatives paritaires académiques et de la commission consultative spéciale académique concernant les corps gérés par la DIEPAT, pour ce qui concerne les représentants de l'administration.

Ces arrêtés concernent les corps suivants :

- Inspecteurs de l'Education Nationale
- Personnels de direction
- Attachés d'Administration de l'Etat
- Secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- Adjointes administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- Assistants de Service Social des Administrations de l'Etat
- Infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- Adjointes Techniques de Recherche et Formation
- Adjointes Techniques des Etablissements d'Enseignement
- Agents non titulaires, administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Directeurs adjoints chargés de SEGPA
- Directeurs d'établissement spécialisé

Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 07 janvier 2016 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale, publié au bulletin académique n° 694 du 25 janvier 2016
VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale à compter du 1^{er} mars 2016 :

INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Luc LAUNAY, IA-DASEN des Bouches-du-Rhône,- M. Dominique BECK, IA-DASEN de Vaucluse,- M. Eric LAVIS, IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence	<ul style="list-style-type: none">- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes-Alpes,- Mme Catherine FOURMENT, IEN, doyen des IEN second degré- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 07 janvier 2016 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction, publié au bulletin académique n° 694 du 25 janvier 2016
VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction à compter du 1^{er} mars 2016 :

PERSONNELS DE DIRECTION	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Luc LAUNAY, IA-DASEN des Bouches-du-Rhône,- M. Dominique BECK, IA-DASEN de Vaucluse,- M. Eric LAVIS, IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence,- M. Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes-Alpes,- M. Dominique KARAS, IA-IPR établissements et vie scolaire	<ul style="list-style-type: none">- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat,- M. Thierry DALMASSO, IA-DAASEN des Bouches-du-Rhône,- Mme Michèle VANDREPOTTE, IA-DAASEN de Vaucluse,- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et ressources humaines, rectorat,- Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation, DIEPAT au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016



Bernard BEIGNIER

Rectorat
Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2016-perdirad1

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 12 octobre 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat, publié au bulletin académique n° 684 du 02 novembre 2015

VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2016-adaenesadm

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

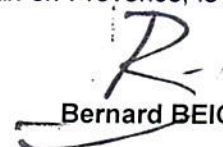
ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat à compter du 1^{er} mars 2016 :

ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président, - M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat, - Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence, - Mme Dominique ESCALIER, directrice générale des services, Aix-Marseille Université - Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, proviseure du lycée Marie Madeleine Fourcade à Gardanne 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse, - Mme Véronique DONNART, directrice des ressources humaines, Aix-Marseille Université - Mme Carole DANO DOREMUS, directrice des ressources humaines, UAPV, - Mme Aurélie GAROTTE, proviseure adjointe, lycée Vauvenargues à Aix-en-Provence, - M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat, - Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016


Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 12 octobre 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, publié au bulletin académique n° 684 du 02 novembre 2015

VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
techniques

secrétariat de division
2016-saenesad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} mars 2016 :

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat- Mme Laure MAILLE, directrice des ressources humaines adjointe, Aix-Marseille Université- Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence,- Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse	<ul style="list-style-type: none">- M. Bernard COMBE, secrétaire général de la DSDEN des Hautes-Alpes,- Mme Véronique DONNART, directrice des ressources humaines, Aix-Marseille Université,- Mme Bernadette RAMTANI, proviseure, lycée Emile Zola, Aix-en-Provence,- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, rectorat- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 12 octobre 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, publié au bulletin académique n° 684 du 02 novembre 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} mars 2016 :

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2016-adjad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat- M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône,- Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence,- Mme Dominique ESCALIER, directrice générale des services, Université d'Aix-Marseille- Mme Patricia COUMBARAS, directrice du pôle gestion des personnels, Aix-Marseille Université- Mme Marie-Claude D'ANNA RAGUIN, principale, collège de Luynes, Aix-en-Provence	<ul style="list-style-type: none">- Mme Myriam THIMONIER, chef de la division des affaires financières (DAF) au rectorat,- Mme Laure MAILLE, directrice des ressources humaines adjointe, Université d'Aix-Marseille,- M. Bernard COLCY, secrétaire général de la DSDEN des Alpes de Haute Provence,- M. Franck DIDIER, responsable du service des ressources humaines du CREPS sud-est, Aix-en-Provence,- Mme Delphine LEROY, principale adjointe, collège François Mitterand, Simiane-Collongue- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et ressources humaines, rectorat- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT, rectorat,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016



Bernard BEIGNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 12 octobre 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat, publié au bulletin académique n° 684 du 02 novembre 2015

VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2016-ass

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat à compter du 1^{er} mars 2016 :

ASSISTANT(E)S de SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président, - M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat, - Mme Anne PASTOR, CTSS, conseillère technique du recteur 	<ul style="list-style-type: none"> -Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence, - Mme Claire MORICONI, proviseur, lycée Marseilleveyre, Marseille, - M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT, rectorat, - Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016


Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 12 octobre 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des infirmiers (es) de l'éducation nationale, publié au bulletin académique n° 684 du 02 novembre 2015

VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} mars 2016 :

INFIRMIER(E)S DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat,- M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, rectorat- Mme Joëlle DURANT, infirmière conseillère technique du recteur, rectorat	<ul style="list-style-type: none">- Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse, Avignon,- Mme Fabienne OHL, proviseure adjointe, lycée Cézanne, Aix-en-Provence,- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT, rectorat,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat,- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure, LP René Caillié à Marseille,- Mme Evelyne GRAZI, principale, collège Izzo, Marseille

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 12 octobre 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et de formation, publié au bulletin académique n° 684 du 02 novembre 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et de formation à compter du 1^{er} mars 2016 :

ADJOINTS TECHNIQUES de RECHERCHE et de FORMATION	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines au rectorat,- M. Joël CNOKAERT, IA-IPR biochimie, génie biologique- Mme Dominique ESCALIER, directrice générale des services, Aix-Marseille Université- Mme Véronique DONNART, directrice des ressources humaines, Aix-Marseille Université,- Mme Carole DANO DOREMUS, directrice des ressources humaines, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse,- Mme Patricia COUMBARAS, directrice du pôle gestion des personnels, Aix-Marseille Université	<ul style="list-style-type: none">- M. Alain FARALLI, IA-IPR des Sciences de la vie et de la Terre,- M. Pascal HABERT, IA-IPR de sciences Physiques et chimiques- Mme Marie-Christine VIVIERS, proviseure, lycée Marie Curie, Marseille,- Mme Laure MAILLE, directrice des ressources humaines adjointe, Aix-Marseille Université- Mme Claire MOLENAT, chef de service des personnels BIATSS, Aix-Marseille Université- M. Laurent BARBIERI, directeur général des services, école centrale de Marseille,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat,- Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 12 octobre 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement, publié au bulletin académique n° 684 du 02 novembre 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement à compter du 1^{er} mars 2016 :

ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat,- M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône,- Mme Claire MORICONI, proviseure, lycée Marseilleveyre, Marseille,- M. Charles-Henri GARNIER, gestionnaire comptable, lycée Emile Zola, Aix-en-Provence,- Mme Nathalie BOAVENTURE-SOUZA, proviseure, lycée professionnel Gustave Eiffel, Aubagne	<ul style="list-style-type: none">- M. Franck DIDIER, responsable du service des ressources humaines, CREPS-sud-est, Aix-en-Provence,- Mme Véronique GALZY, chef de la division logistique au rectorat,- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et ressources humaines au rectorat,- Mme Annie CRAPOULET, directrice des ressources humaines, DSDEN des Bouches-du-Rhône,- Mme Pauline BANZO, principale, collège Château Double, Aix-en-Provence,- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 12 octobre 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé, publié au bulletin académique n° 684 du 02 novembre 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

Rectorat

ARRETE

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé à compter du 1^{er} mars 2016 :

Secrétariat de division
2015-antad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

AGENTS NON TITULAIRES, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX et de SANTE	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat,- M. Pierre TAUDOU, médecin conseiller technique du recteur au rectorat,- M. Claude GARNIER, IA-IPR, DAFPIC, rectorat,- Mme Joëlle DURANT, infirmière conseillère technique du recteur au rectorat,	<ul style="list-style-type: none">- Mme Elisabeth PORTIGLIATTI, proviseure, lycée Fourcade, Gardanne,- Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse,- M. Bernard COLCY, secrétaire général de la DSDEN des Alpes-de- Haute-Provence,- Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation, DIEPAT au rectorat- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat,- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat,

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 05 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des directeurs adjoints chargés de SEGPA, publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2016-segpaadm

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

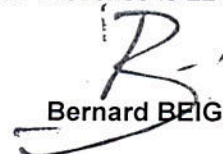
A R R E T E

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission consultative paritaire académique des directeurs adjoints chargés de SEGPA à compter du 1^{er} mars 2016 :

DIRECTEURS ADJOINTS CHARGES de SEGPA	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- Mme Anne MALLURET, IEN chargée de la scolarisation des élèves en situation de handicap conseillère technique du recteur, rectorat	<ul style="list-style-type: none">- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat- Mme CAMPION Marie-Andrée, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence le 22 février 2016



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2016-etablsadm

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 05 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission consultative spéciale académique des directeurs d'établissement spécialisé, publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2016 portant nomination de Madame Mialy VIALLET en qualité de directrice des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} mars 2016

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission consultative spéciale académique des directeurs d'établissement spécialisé à compter du 1^{er} mars 2016 :

DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT SPECIALISE	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le Recteur, Bernard BEIGNIER, président,- Mme Anne MALLURET, IEN chargée de la scolarisation des élèves en situation de handicap, conseillère technique du recteur, rectorat	<ul style="list-style-type: none">- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat- Mme CAMPION Marie-Andrée, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 février 2016



Bernard BEIGNIER